

BALYO

Société anonyme

3, rue Paul Mazy

94200 Ivry-sur-Seine

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

BALYO

Société anonyme
3, rue Paul Mazy
94200 Ivry-sur-Seine

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société BALYO

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BALYO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimation du chiffre d'affaires :

Note 2.13 de l'annexe des comptes sociaux

Risque identifié

BALYO SA exerce une part significative de son activité au travers de contrats de type construction pour lesquels le chiffre d'affaires est comptabilisé au prorata de l'avancement du projet. L'avancement mesuré à la clôture découle du ratio entre les coûts cumulés encourus et comptabilisés en charges et les coûts à terminaison estimés sur le projet.

- Le chiffre d'affaires et la marge à comptabiliser sur l'exercice (ainsi que, le cas échéant, toute provision pour perte à terminaison), dépendent donc directement des estimations à terminaison faites sur les projets et de la capacité d'estimer de manière fiable le prix de transaction et les coûts totaux du contrat ;
- La société met régulièrement à jour ces estimations de coûts, et éventuellement de ventes. Les équipes opérationnelles s'appuient par ailleurs sur leur expérience historique pour revoir ces estimations ;
- L'exercice du jugement pour arrêter ces estimations n'en demeure pas moins significatif, compte tenu des aléas pesant nécessairement sur des opérations longues ou complexes.
- Ces éléments nous ont conduit à considérer le dispositif de suivi et l'appréciation du caractère raisonnable des estimations à terminaison sur projet comme un point clé de l'audit et, en conséquence, à adapter nos travaux sur la revue des contrats à long terme.

Notre réponse

- Nous avons ciblé les projets dont le profil de risque est le plus important (en fonction de critères telles que la taille, le niveau de technicité de la réalisation, le taux ou la variation de marge à terminaison) et, pour chacun de ces projets, nous avons :
- Analysé les termes contractuels et engagements de la société ;
- Rencontré les responsables de projet et pris connaissance des risques, aléas et évolutions sur le projet ;

- Rapproché le chiffre d'affaires estimé à terminaison de données contractuelles ou formelles ;
- Corroboré le degré d'avancement au regard des explications fournies ou, selon les cas, à partir de documents techniques, de correspondances avec les clients concernés ou d'analyses dédiées, et de l'état de remontée des coûts ;
- Revu les estimations de coûts futurs à partir d'analyses de variations par rapport au budget initial et/ou précédent et, le cas échéant, d'éléments sources probant tels que des contrats signés ou des devis / les fiches de suivi des coûts ;
- Le cas échéant, apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues et provisions constituées face aux risques et incertitudes pesant sur le projet, en consultant la documentation disponible (scénarios ou analyses préparées par la société, correspondances avec le client ou avec des experts, etc.) et en nous appuyant sur notre expérience acquise au cours des exercices précédents.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note annexe 2.13 aux comptes annuels.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle.

Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BALYO par l'assemblée générale du 25/11/2016 pour Deloitte & Associés et par celle du 01/07/2010 pour SIRIS.

Au 31 décembre 2018, Deloitte & Associés et SIRIS étaient respectivement dans la troisième et neuvième année de leur mission sans interruption, soit dans la deuxième année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Paris, le 25 avril 2019

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés



Stéphane MENARD
Associé

SIRIS



Emmanuel MAGNIER
Associé

Comptes statutaires établis pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 31 décembre 2018

Bilan – Actif

BALYO	Notes	31/12/2018		31/12/2017	
Bilan - Actif en euros		Montant	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de développement	3				
Concessions, brevets, droits similaires	3	446 062	(192 892)	253 170	270 447
Immobilisations en cours incorporelles	3	418 458		418 458	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Installations techniq., matériel, outillage	3	812 462	(354 803)	457 659	517 337
Autres immobilisations corporelles	3	1 374 607	(533 690)	840 917	756 411
Immobilisations en cours corporelles		-		-	
Avances et acomptes	3	-		-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Autres participations	3	189 128		189 128	156 189
Créances rattachées à participations	3	7 349 336		7 349 336	2 746 317
Prêts	3	-		-	19 704
Autres immobilisations financières	3	2 120 542		2 120 542	302 537
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		12 710 595	(1 081 385)	11 629 210	4 768 941
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnemts	4	1 250 743		1 250 743	1 796 107
Produits intermédiaires et finis	4	1 206 879	(135 428)	1 071 451	102 352
Marchandises	4	195 697		195 697	180 734
Avances, acomptes versés/commandes	4	361 891		361 891	552 779
CREANCES					
Créances clients & cptes rattachés	5	18 110 426		18 110 426	12 639 173
Autres créances	5	3 788 596		3 788 596	2 945 051
TRESORERIE					
Valeurs mobilières de placement	6	5 068 249		5 068 249	6 849 914
Disponibilités	6	9 452 319		9 452 319	25 577 953
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance	7	295 218		295 218	150 779
TOTAL ACTIF CIRCULANT		39 730 017	(135 428)	39 594 589	50 794 841
Ecarts de conversion actif		-		-	136 921
TOTAL ACTIF		52 440 612	(1 216 813)	51 223 799	55 700 703

Bilan – Passif

BALYO				
Bilan - Passif en euros		Notes	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel	8		2 274 314	2 237 716
Primes d'émission, de fusion, d'apport	8		62 656 344	62 242 649
Réserve légale	8		15 200	15 200
Autres réserves	8		48 000	48 000
Report à nouveau	8		(27 854 925)	(20 447 337)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	8		(6 785 965)	(7 407 588)
Subventions d'investissements	8		1 858	2 049
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES			30 354 826	36 690 689
AUTRES FONDS PROPRES				
Produits des émissions de titres participatifs	10		-	-
Avances conditionnées	10			
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES			-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques	11		26 830	135 620
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS			26 830	135 620
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles	12			-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12		1 883 824	2 715 870
Emprunts, dettes fin. Divers (1)	12		-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	13		5 349 366	5 015 849
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13		10 459 710	8 793 223
Dettes fiscales et sociales	13		2 063 200	1 677 950
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13		275 599	651 197
Autres dettes	13		27 572	12 097
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance	13		717 374	8 208
TOTAL DETTES			20 776 645	18 874 394
Ecart de conversion passif			65 499	1 301
TOTAL PASSIF			51 223 799	55 700 703

Compte de résultat

BALYO			
Compte de résultat en euros	Notes	31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises		663 794	218 111
Production vendue		20 174 509	13 740 416
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		20 838 303	13 958 527
Production stockée		969 099	- 40 509
Production immobilisée		435 537	217 473
Subventions d'exploitation		1 500	2 833
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		8 612	216 391
Autres produits		1 654	2 641
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		22 254 706	14 357 356
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		1 178 596	604 947
Variation de stock (marchandises)	-	14 963	- 140 496
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)		9 234 521	8 509 340
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)		545 364	- 1 002 587
Autres achats et charges externes	14.3	8 475 772	6 957 374
Impôts, taxes et versements assimilés	14.3	442 159	230 731
Salaires et traitements	14.3	7 247 711	4 935 551
Charges sociales	14.3	3 193 656	2 296 322
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3	436 418	236 681
Dotations aux provisions sur actif circulant		-	135 428
Dotations aux provisions pour risques et charges		26 830	-
Autres charges	14.3	8 307	15 592
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		30 774 370	22 778 882
RESULTAT D'EXPLOITATION	-	8 519 664	- 8 421 526
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations		-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		-	-
Autres intérêts et produits assimilés	15	138 655	11 834
Reprises sur provisions et transferts de charges		140 553	-
Différences positives de change	15	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		279 208	11 834
CHARGES FINANCIERES			
Dotations financières aux amortissements et provisions		-	140 554
Intérêts et charges assimilées	15	-	12 726
Différences négatives de change	15	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		67 146	2 951
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		67 146	156 231
RESULTAT FINANCIER		212 062	- 144 397
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-	8 307 602	- 8 565 923
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	16	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		191	67 111
Reprises sur provisions et transferts de charges	16	-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		191	67 111
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	16	19 707	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-	20 967
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	16	-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		19 707	20 967
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	19 516	46 144
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-
Impôts sur les bénéfices	17	1 541 153	- 1 112 190
TOTAL DES PRODUITS		22 534 105	14 436 301
TOTAL DES CHARGES		29 320 070	21 843 890
BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	-	6 785 965	- 7 407 588

Annexe des comptes annuels

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en euros.)

Table des matières

Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs	6
1.1 Information relative à la Société et à son activité.....	6
1.2 Evénements marquants	6
Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables	9
2.1 Principe d'établissement des comptes	9
2.2 Immobilisations incorporelles	10
2.3 Immobilisations corporelles	10
2.4 Immobilisations financières	11
2.5 Stocks et Créances.....	11
2.6 Valeurs mobilières de placement.....	12
2.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie	12
2.8 Opérations en devises étrangères.....	12
2.9 Provisions pour risques et charges.....	12
2.10 Indemnité de départs à la retraite	13
2.11 Emprunts.....	13
2.12 Subventions publiques à recevoir.....	13
2.13 Chiffres d'affaires.....	14
2.14 Résultat financier	14
2.15 Résultat exceptionnel.....	14
Note 3 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	15
Note 4 : Stocks.....	16
Note 5 : Créances.....	16
Note 5.1 : Créances clients.....	16
Note 5.2 : Etats des créances.....	17
Note 6 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie.....	17
Note 7 : Comptes de régularisation	18
Note 8 : Capitaux propres.....	18
Note 8.1 : Variations des capitaux propres.....	18

<i>Note 8.2 : Composition du capital social et détail par catégories d'actions</i>	18
<i>Note 8.4 : Distribution de dividendes</i>	19
Note 9 : Instruments de capitaux propres	20
<i>Note 9.1 : Bons de souscription d'actions</i>	20
<i>Note 9.2 : Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises</i>	21
<i>Note 9.3 : Actions gratuites</i>	22
Note 10 : Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation	22
Note 11 : Dettes financières	23
Note 12 : Echéances des dettes à la clôture	25
Note 13 : Détail des charges à payer	25
Note 14 : Résultat d'exploitation	26
14.1 : Chiffre d'affaires	26
14.2 : Subventions	26
14.3 : reprises sur amortissements et provisions	26
14.4 : Charges d'exploitation	26
14.5 : Autres produits	27
Note 15 : Produits et charges financiers	27
Note 16 : Produits et charges exceptionnels	28
Note 17 : Impôts sur les bénéfices	28
Note 18 : Parties liées	29
Note 19 : Engagements donnés et reçus	29
19.1 Indemnité de départ à la retraite	29
19.2 Baux commerciaux	30
19.3 Garanties données et reçues	30
19.4 Engagements liés aux contrats	31
Note 20 : Effectifs	31
Note 21 : Evènements postérieurs à la clôture	31
Note 22 : Tableau des filiales et participations	31
Note 23 : Honoraires des commissaires aux comptes	32

Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes annuels faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2017 et 31 décembre 2018. Chacun de ces exercices a une durée de douze mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les états financiers de synthèse sur 2 exercices tels que présentés, ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Société le 25 mars 2019.

Les états financiers sont présentés en euros sauf indication contraire. Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en 2007, la Société BALYO (Société anonyme de droit français) a pour activité la conception d'automatismes dans tous les domaines, leur fabrication et leur commercialisation dans tous les secteurs.

Adresse du siège social :

3, rue Paul Mazy, 94200 Ivry sur Seine

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 483563029 RCS de Créteil

La société BALYO est ci-après dénommée la « Société ».

1.2 Evènements marquants

Exercice clos le 31 décembre 2018

Ouverture d'un laboratoire de recherche à Singapour

Le 28 novembre 2018, la Société informe de l'ouverture d'un laboratoire de recherche destiné à renforcer son avance technologique dans le domaine de la perception robotique en environnements imprédictibles. La Société entend ainsi augmenter la performance et la sécurité de ses chariots robotisés en améliorant leur mobilité et leur capacité de reconnaissance.

Le laboratoire est localisé à Singapour, ville considérée comme l'un des hubs majeurs en robotique dans le monde. La supervision des recherches sera assurée par le Docteur Nizar Ouarti, chercheur de renommée internationale.

Partenariat avec NORCAN pour le co-développement d'un robot collaboratif

Le 11 décembre 2018, la Société annonce le co-développement avec NORCAN d'un nouveau robot collaboratif destiné à l'accompagnement des opérateurs dans le cadre d'applications industrielles et de la préparation des commandes.

Cette alliance permet à BALYO de déployer sa technologie dans un nouveau marché, celui de la préparation de commandes. La Société souhaite ainsi étendre son offre de produits à la partie aval de la chaîne logistique.

Création d'une filiale en Asie

Une filiale a été créée en octobre 2017 (valeur des titres 55,1 K€, dont 23,8 K€ versés) mais ne sera opérationnelle qu'à compter de 2018. A cet effet, elles seront intégrées au périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2018. Cette filiale créée à Singapour a vocation à développer les activités du Groupe sur la région Asie Pacifique.

Renouvellement du contrat avec HYSTER-YALE GROUP

Le 14 novembre 2018, la Société a signé avec le fabricant de chariots américain HYSTER-YALE GROUP le renouvellement de son accord de partenariat pour une durée additionnelle de 10 ans.

En s'engageant à poursuivre leur collaboration sur le long terme, les deux sociétés renouvellent ainsi leur objectif commun de produire, commercialiser et vendre des robots de manutention sur la base de chariots standards du groupe HYSTER-YALE GROUP. Cet accord atteste notamment de la valeur ajoutée apportée par les solutions développées par BALYO.

Exercice clos le 31 décembre 2017

Introduction en bourse sur le marché Euronext Paris - Remboursement de l'emprunt obligataire remboursable en actions (« ORA 2016 »)

Au cours du 1^{er} semestre 2017, la Société a lancé son processus d'introduction en bourse sur le marché Euronext de Paris. Dans le cadre de cette opération, la Société a émis 11 134 646 actions au prix de 4,11€ (dont 0,08€ de nominal) soit un montant brut de 45,8M€ avant prise en compte des frais liés à cette opération. Ces actions ont été souscrites par ses actionnaires historiques mais aussi par de nouveaux actionnaires, personnes physiques et institutionnels.

Il convient de rajouter à cette opération 860 865 actions nouvelles issues du remboursement des obligations remboursables en actions émises en novembre 2016 (souscrites par les actionnaires historiques de la société), et 69 300 actions nouvelles liées à l'exercice de BSPCE.

A l'issue de cette opération, le nombre d'actions composant le capital est porté à 27 911 448.

Remboursement anticipé emprunt innovation

Fin juin 2017, la Société a décidé de rembourser par anticipation un prêt à l'innovation obtenu en janvier 2016 pour un montant de 1 000 K€. Ce prêt engendrait le paiement d'intérêts à hauteur de 4,18% par an. (cf. note 4.10.1).

Mise en place d'un contrat de liquidité

Le 3 juillet 2017, la Société a annoncé avoir signé un contrat de liquidité avec la banque Natixis. Ce contrat est conforme à la Charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI) du 8 mars 2011, approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers par décision du 21 mars 2011. Pour la mise en œuvre de ce contrat, 150 000 € ont été affectés au contrat de liquidité.

Transfert de siège social

Le 12 juillet 2017, la Société a signé avec le groupe Sirius un bail de 12 ans dont 6 ans ferme pour la location d'un immeuble de bureaux et d'activités situé 3 rue Paul Mazy à Ivry sur Seine et ainsi de transférer son siège social de Moissy Cramayel à Ivry. Ce bâtiment de 3 300m², dont les 2/3 de bureaux devrait permettre à la Société de répondre à ses objectifs de développement. Dans le cadre de ce bail, la Société a consenti une garantie à première demande au bailleur de 1,7M€ (cf. note 4.3).

Evénements postérieurs au 31 décembre 2018

Signature d'un accord commercial d'une durée de sept ans avec AMAZON

Le 10 janvier 2019, la Société annonce la signature d'un accord attribuant à la société AMAZON la somme de 11.753.581 Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), chacun ayant une durée de vie de sept ans et donnant droit de souscrire à 1 action nouvelle. Ils seront exerçables au choix d'AMAZON selon les modalités suivantes :

- une première tranche de 1.621.184 BSA, dès lors que le montant des commandes passées par Amazon à compter du 1^{er} janvier 2017 (de manière rétroactive, prenant en compte toutes les commandes passées par Amazon depuis que la relation commerciale a été initiée), dans le cadre des contrats commerciaux conclus avec la Société, sera égal ou supérieur à 10 millions d'euros ;
- une deuxième tranche de 405.296 BSA, dès lors que le montant des paiements effectués par AMAZON sera égal ou supérieur à 12 millions d'euros ;
- Puis, vingt-quatre (24) tranches successives de 405.296 BSA chacune (405.295 BSA pour chacune des trois (3) dernières tranches), à chaque tranche supplémentaire de 12 millions d'euros de paiements, jusqu'à ce que le montant total des paiements atteigne 300 millions d'euros.

Dans le cas où tous les BSA seraient exercés, AMAZON obtiendrait le droit de souscrire jusqu'à 29 % du capital de BALYO pour un niveau de commandes total atteignant 300 millions d'euros.

Une Assemblée Générale Extraordinaire du 22 février 2019 a approuvé l'opération.

L'analyse des impacts sur l'exercice 2019 est en cours d'analyse.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des comptes

Les comptes de la Société ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (ANC 2014-03 modifié par les règlements émis ultérieurement par le Comité de la Réglementation Comptable).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu par le Conseil d'administration sur la base d'une trésorerie disponible au 31 décembre 2018 qui doit permettre de couvrir ses besoins de trésorerie prévisionnels pour les 12 prochains mois.

2.2 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38, les frais de développement encourus par le Groupe doivent être immobilisés dès lors que les critères suivants sont remplis :

- le Groupe a l'intention et la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme ;
- il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise, ce qui est généralement étayé par l'existence de commande ou de contrats ;
- les coûts peuvent être évalués de façon fiable ;
- le Groupe a la capacité d'utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- le Groupe dispose des ressources nécessaires à l'achèvement du projet.

Les frais de recherche et les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne « Frais de recherche et développement » en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Au 31 décembre 2018, les dépenses de développement d'un projet répondent à l'ensemble des critères définis ci-dessous. À cet effet, ces frais ont été comptabilisés pour la première fois.

Les autres immobilisations incorporelles concernent principalement les logiciels. Le coût d'acquisition des licences logicielles est capitalisé sur la base du coût d'acquisition et du coût d'installation. Ces coûts sont amortis sur la durée estimée des logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée et sont présentées ci-après :

Type d'immobilisation	Période (en années)
Concessions, logiciels et brevets	1, 3, 5 et 20 ans

Les dépenses liées à l'enregistrement des brevets sont enregistrées en actifs.

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
Matériel et outillage industriels	5 à 10 ans
Prototypes	5 ans
Matériels de transport	4 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier	4 à 5 ans

2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement de titres de participation et de dépôts de garantie.

Nom	Pays d'immatriculation	% de détention
BALYO INC	USA	100%
BALYO APAC	SINGAPORE	100%
LIDENCE	France	100%

Les créances détenues envers sa filiale sont classées en immobilisations financières.

2.5 Stocks et Créances

Stocks

Les stocks de matières premières et de matières consommables sont évalués à leur coût d'achat. Une provision pour dépréciation est constituée pour les références obsolètes ou excédentaires.

Les produits finis sont évalués à leur coût de production à l'exception de ceux qui, en phase de lancement de production, ont un coût de revient supérieur à leur prix de vente ainsi qu'aux produits obsolètes ou excédentaires. Une provision pour dépréciation ramène le stock de produits finis à sa valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente.

Les en-cours de production ont été évalués selon les mêmes principes en fonction de leur avancement dans la fabrication.

En cas de composants qui ne sont plus utilisés dans la production des kits d'automatisation, une dépréciation est faite au cas par cas.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Créances

Les créances clients, dont les échéances varient selon la nature des marchés et des contrats sont généralement comprises entre 30 et 90 jours. Les créances clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisées à la juste valeur. Les évaluations ultérieures tiennent compte de la probabilité de recouvrement des créances pouvant amener à comptabiliser une perte de valeur spécifique pour créance douteuse déterminée de la manière suivante :

- les créances en contentieux sont entièrement dépréciées lorsque des éléments probants certains et précis démontrent l'impossibilité du recouvrement ;
- pour les autres créances douteuses, des pertes de valeur sont comptabilisées pour ajuster les montants recouvrables estimés sur la base des informations disponibles lors de la préparation des états financiers.

Les créances irrécouvrables sont constatées en résultat, et les provisions existantes sont reprises.

2.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

2.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actifs « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités », dans la mesure où ces éléments sont disponibles à très court terme, et ne présentent pas de risque de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts.

2.8 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion font l'objet le cas échéant d'une provision pour risques d'un montant équivalent.

2.9 Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont le cas échéant destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou

survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

2.10 Indemnité de départs à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan. Cf. Note 20.1.

2.11 Emprunts

La Société n'a pas contracté d'emprunt soumis à intérêts, et les autres emprunts sont classés en dettes financières

2.12 Subventions publiques à recevoir

Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1^{er} janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le crédit d'impôt recherche est présenté dans le compte de résultat au crédit de la ligne « impôts sur les bénéfices ».

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création.

La Société a reçu le remboursement du crédit d'impôt recherche de l'année et 2016 au cours de l'exercice de l'année 2017, et le crédit d'impôt recherche de l'année 2017 a été remboursé eu début l'exercice 2019.

2.13 Chiffres d'affaires

La société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe.

Les ventes de biens sont comptabilisées nettes de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), à la date de transfert des risques et avantages liés à la propriété qui correspond généralement à la date d'expédition des produits aux clients.

Les revenus liés aux prestations de services (installations et maintenance) sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle les services sont rendus.

Les contrats types de la Société incluent généralement les dispositions relatives à l'acceptation des clients. Cependant, s'il n'existe pas une acceptation spécifique du client dans le contrat, les produits sont reportés jusqu'à ce que les conditions d'acceptation soient satisfaites.

Les ventes de solutions Balyo proviennent de contrats de type construction (IAS 11) et les revenus sont comptabilisés selon un pourcentage d'avancement. Selon cette méthode, le chiffre d'affaires est comptabilisé au fur et à mesure que les travaux progressent sur chaque contrat. L'avancement est mesuré en utilisant la méthode des coûts encourus dès lors que le groupe est capable d'estimer de manière fiable le prix de transaction et les coûts totaux du contrat.

La Société fabrique et commercialise des automatismes sur chariots manuels.

2.14 Résultat financier

Le résultat financier correspond principalement :

- aux produits et charges générés par les VMP ;
- la reprise sur provision pour risque financier ;
- ainsi que des intérêts de compte courant pour lesquels la société applique un taux de 2% à ses filiales depuis 2018.

2.15 Résultat exceptionnel

Les charges et produits hors activités ordinaires de la Société constituent le résultat exceptionnel et sont principalement constitués de dotations et reprises des amortissements dérogatoires.

Sur cet exercice, la société n'octroyant pas de prêt à ses salariés au titre du 1% logement, a constaté en charges exceptionnelles les éléments comptabilisés sous forme d'actifs jusqu'au 31 décembre 2017 pour un montant total de 19.7 K€.

Note 3 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2017	Acquisitions	Cessions	31/12/2018
Concessions, brevets, droits similaires	391 203	54 859		446 062
Immobilisations incorporelles en cours	-	418 458		418 458
Total immobilisations incorporelles	391 203	473 317	-	864 520
Installations techniques, matériel et outillages industriels	732 252	80 210	-	812 462
Installations générales, agencements, aménagements	466 533	196 464		662 996
Matériel de transport	26 372			26 372
Matériel de bureau, informatique, mobilier	572 802	112 436		685 238
Immobilisations corporelles en cours	-			-
Avances et acomptes	-	-		-
Total immobilisations corporelles	1 797 958	389 110	-	2 187 068
Autres participations	2 933 750	4 604 714		7 538 464
Prêts et autres immobilisations financières	290 997	1 829 546		2 120 542
Total immobilisations financières	3 224 747	6 434 260		9 659 007
TOTAL GENERAL	5 413 908	7 296 687	-	12 710 595

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2017	Acquisitions	Cessions	31/12/2018	Valeurs nettes 31/12/2018
Concessions, brevets, droits similaires	120 756	72 136		192 892	253 170
Autres postes d'immobilisations incorporelles		-		-	418 458
Total immobilisations incorporelles	120 756	72 136	-	192 892	671 628
Installations techniques, matériel et outillages industriels	214 915	139 888		354 802	457 659
Installations générales, agencements, aménagements	120 687	84 357		205 044	457 952
Matériel de transport	26 372	-	-	26 372	(0)
Matériel de bureau, informatique, mobilier	162 237	140 037		302 275	382 964
Immobilisations corporelles en cours	-			-	-
Avances et acomptes	-			-	-
Total immobilisations corporelles	524 212	364 282	-	888 493	1 298 575
Autres participations				-	7 538 464
Prêts et autres immobilisations financières				-	2 120 542
Total immobilisations financières	-	-	-	-	9 659 007
TOTAL GENERAL	644 967	436 418	-	1 081 384	11 629 210

Cette année, un projet R&D remplissait les critères de capitalisation à l'actif pour un montant de 418 K€. Ce projet est toujours en cours.

La variation des immobilisations corporelles s'explique principalement par :

- La création de prototypes pour 80 K€ ;
- L'agencement l'équipement des nouveaux locaux d'Ivry pour 196 K€ ;
- L'achat de matériel informatique des nouveaux collaborateurs, et diverses dépenses d'amélioration du réseau pour 112 K€.

L'augmentation des immobilisations financières s'explique principalement par l'augmentation des créances rattachées à Balyo Inc pour un montant de 3 621 K€, ainsi que pour Balyo Pte. Ltd pour un montant de 1 207 K€.

Note 4 : Stocks

STOCKS (Montants en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Matières premières et autres approvisionnements	1 250 743	1 931 535
Produits intermédiaires et finis	1 206 879	102 352
Marchandises	195 697	180 734
Total stocks brut	2 653 319	2 214 621
Dépréciation des stocks de matières premières	135 428	135 428
Dépréciation des stocks de produits intermédiaires et finis	-	-
Total dépréciation des stocks	135 428	135 428
Total des stocks	2 517 891	2 079 193

Les stocks de matières premières sont essentiellement constitués de composants (mécaniques ou électroniques) incorporés à l'automatisation des AGV, et les produits finis sont essentiellement liés aux stocks de chariots produits ou en cours de production.

Note 5 : Créances

Note 5.1 : Créances clients

	31/12/2018	31/12/2017
Clients et comptes rattachés	8 048 531	4 383 425
Créances cédées	- 274 776	-
Factures à établir	10 336 671	8 255 748
Total créances clients	18 110 426	12 639 173

- BPI Financement Court Terme**

Le 10 septembre 2018, BALYO SA a obtenu de la part de Bpifrance le financement de créances professionnelles à l'export pour une durée du 11 septembre 2018 au 31 août 2019, avec un encours maximal autorisé de 2 000 K€. Au 31 décembre 2018, le montant des avances nettes consenties est de 274,8 K€.

Les échéances des créances clients sont les suivantes pour les deux exercices présentés :

Affectation créances Clients par échéance	31/12/2018	31/12/2017
Part non échu	1 679 301	1 098 958
Echu à moins de 90 jours	2 385 415	1 106 499
Echu entre 90 jours et quatre mois	1 017 897	464 614
Echu entre quatre mois et douze mois	2 965 918	1 713 355
Total clients et comptes rattachés	8 048 531	4 383 425

Les créances antérieures de plus de 4 mois sont avec le client principal de Balyo, Linde, qui est aussi partenaire. Aucun risque client n'a été identifié.

Note 5.2 : Etats des créances

Les tableaux ci-après détaillent les composantes des postes « Créances » au 31 décembre 2018 ainsi que leurs ventilations à un an au plus ou plus d'un an :

ETATS DES CREANCES (Montants en euros)	31/12/2018		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	9 469 879	7 349 336	2 120 542
Total de l'actif immobilisé	9 469 879	7 349 336	2 120 542
De l'actif circulant			
Créances clients	18 110 426	18 110 426	
Etat - Crédit Impôt Recherche	2 650 867	2 650 867	
Créances sur l'Etat	1 124 302	1 124 302	
Avances et acomptes versés sur commandes	361 891	361 891	
Fournisseurs débiteurs		-	
Personnel et comptes rattachés	13 427	13 427	
Autres créances		-	
Total de l'actif circulant	22 260 913	22 260 913	-
Charges constatées d'avance	295 218	295 218	
Total général	32 026 010	29 905 467	2 120 542

En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») est remboursable l'année suivant celle de sa constatation :

- CIR 2017 : 1 109 714€ remboursé en février 2019
- CIR 2018 : 1 541 153€ remboursement prévu en juillet 2019

Les créances de TVA sont relatives principalement à la TVA déductible ainsi qu'au remboursement de TVA demandé.

Note 6 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie

Le tableau ci-dessous présente le détail des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie nette :

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET TRESORERIE NETTE (Montants en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Comptes à terme	5 068 249	6 854 948
Comptes bancaires et caisse	9 452 319	25 577 852
Concours bancaires courants		
Total Valeurs Mobilières de Placement et Trésorerie nette	14 520 568	32 432 800

Note 7 : Comptes de régularisation

Le montant des charges constatées d'avance par nature s'analyse comme suit :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Locations immobilières et charges locatives	261 897	78 925
Honoraires	4 504	9 805
Maintenance	19 581	
Annonces / Communication	-	10 434
Frais de Formation	-	12 739
Tickets Resto	-	2 331
Visite médicale	1 280	
Sites internet		
Assurances	7 956	16 782
Frais de déplacements	-	19 763
Total des charges constatées d'avance	295 218	150 779

Les charges constatées d'avance se rapportent à des charges courantes et financières et correspondent pour l'essentiel à des charges de maintenance de logiciels, de prime d'assurances et des charges de loyers.

Note 8 : Capitaux propres

Note 8.1 : Variations des capitaux propres

La variation des capitaux propres au 31 décembre 2018 s'analyse comme suit :

BALYO	Capital Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Subvention d'investissement	Capitaux propres
Variation des capitaux propres								
Montant en euros								
Au 31 décembre 2017	27 971 448	2 237 715,84	62 242 648	63 200	(20 447 337)	(7 407 588)	2 049	36 690 689
Affectation du résultat 2017					(7 407 588)	7 407 588		-
Amortissements dérogatoires								-
Résultat net 2018						(6 785 965)	(191)	(6 786 157)
Dividendes								-
Augmentation de capital en numéraire	457 475	36 598,00	413 696					450 294
Frais d'augmentation de capital								-
Remboursement des obligations (572 obligations)								-
Palements en actions								-
Souscription de BSA								-
Autres								-
Au 31 décembre 2018	28 428 923	2 274 313,84	62 656 344	63 200	(27 854 925)	(6 785 965)	1 858	30 354 826

Note 8.2 : Composition du capital social et détail par catégories d'actions

Le capital social est fixé à la somme de 2 274 313,84 €. Il est divisé en 28 428 923 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,08 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), et Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE ») octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

La société détient également 24 581 actions propres comptabilisées en VMP pour une valeur de 72 K€ au 31 décembre 2018.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	31/12/2018	31/12/2017
Capital (en euros)	2 274 314	2 237 716
Nombre d'actions	28 428 923	27 971 448
Valeur nominale (en euros)	0,08	0,08

Note 8.3 : Historique du capital social

Date	Nature des opérations	Mouvement sur le capital en K€	Prime d'émission en K€	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale en €
	Au 31 décembre 2014	670 407	6 368 043	8 380 093	
5 mars 2015	Augmentation de capital en numéraire	379 556	7 070 175	4 744 448	0,08
5 juin 2015	Souscription BSA		6 000		
30 juin 2015	Remboursement des obligations (1668 obligations)	88 168	1 599 653	1 102 099	0,08
	Au 31 décembre 2015	1 138 131	15 043 870	14 226 640	
6 avril 2016	Augmentation de capital en numéraire	100 000	1 900 000	1 250 000	0,08
	Frais d'augmentation de capital		(8 907)		
30 juin 2016	Remboursement des obligations (572 obligations)	34 400	653 596	429 997	0,08
	Au 31 décembre 2016	1 272 531	17 588 559	15 906 637	
9 juin 2017	Augmentation de capital en numéraire	744	9 114	9 300	0,08
12 juin 2017	Augmentation de capital en numéraire	774 584	39 019 673	9 682 301	0,08
19 juin 2017	Augmentation de capital en numéraire	116 188	5 852 950	1 452 345	0,08
30 juin 2017	Augmentation de capital en numéraire	68 869	2 731 131	860 865	0,08
30 juin 2017	Rbt intérêts en actions		30 524		
30 juin 2017	Frais d'augmentation de capital		(3 102 502)		
4 août 2017	Exercice BSPCE		96 000		
28 septembre 2017	Augmentation de capital en numéraire	4 800	17 200	60 000	0,08
	Au 31 décembre 2017	2 237 716	62 242 649	27 971 448	
7 février 2018	Augmentation de capital en numéraire	24 000	294 000	300 000	0,08
28 juin 2018	Augmentation de capital en numéraire	6 240	(6 240)	78 000	0,08
18 décembre 2018	Augmentation de capital en numéraire	6 358	125 936	79 475	0,08
	Au 31 décembre 2018	2 274 314	62 656 344	28 428 923	

Note 8.4 : Distribution de dividendes

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur les exercices clos aux 31 décembre 2017 et 31 décembre 2018.

Note 9 : Instruments de capitaux propres

Note 9.1 : Bons de souscription d'actions

							Hypothèses retenues - calcul de la juste valeur selon IFRS 2				
Date	Type	Nombre de bons émis	Nombre d'options caduques	Nombre d'options exercées	Nombre d'options en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre	Prix de souscription par action en €	Durée d'exercice	Volatilité	Taux sans risques	Valorisation totale IFRS2 (Black & Scholes) à la date d'attribution
29/07/2010	BSA #1	1 750 000	1 750 000		0	0	1,06 €	6 ans	43,37%	2,28%	107 804 €
27/02/2015	BSA #2	60 000	60 000		0	0	1,60 €	10 ans	31,94%	-0,36%	19 209 €
02/12/2016	BSA #3	100 000	0		100 000	100 000	1,60 €	10 ans	27,69%	-0,34%	34 877 €
12/10/2017	BSA #4	20 000	0		20 000	20 000	6,36 €	3 ans	30,79%	-0,69%	0 €
Au 31 décembre 2018		1 930 000	1 810 000	0	120 000	120 000					

Les droits à exercice pour les « BSA #1 » sont devenus caducs avant la date de transition aux IFRS du Groupe. Ils ont été souscrits par les bénéficiaires au prix de 1,06 € par BSA.

Les droits à exercice pour les « BSA #2 et #3 » sont acquis annuellement par quart à chaque date d'anniversaire de l'attribution. Ils ont été souscrits par les bénéficiaires au prix de 1,60 € par BSA.

Les « BSA #4 » sont librement exerçables à tout moment à compter de leur date d'émission et ce pendant une période de 3 ans. Ils ont été acquis par les administrateurs indépendants de BALYO au prix de 1,10 € par BSA et permettent de souscrire à des actions nouvelles au prix de 6,36 € par action.

L'exercice des bons n'est pas soumis à une condition de performance. En revanche, il est soumis à une condition de présence.

Ces plans sont qualifiés « d'equity settled ». La Société n'a pas d'engagement de rachat de ces instruments auprès des salariés.

Note 9.2 : Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises

Date	Type	Nombre de bons émis	Nombre d'options caduques	Nombre d'options exercées	Nombre d'options en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre	Prix de souscription par action en €	Durée d'exercice	Volatilité	Taux sans risques	Valorisation totale IFRS2 (Black & Scholes) à la date d'attribution
17/12/2010	BSPCE #1	150 942	120 942	30 000	0	0	1,06 €	7 ans	43,37%	2,28%	65 322 €
14/03/2012	BSPCE #2	29 461	20 161	9 300	0	0	1,06 €	7 ans	43,64%	1,40%	12 378 €
05/10/2012	BSPCE #3	40 000	40 000		0	0	1,06 €	7 ans	45,91%	0,81%	17 151 €
28/08/2013	BSPCE #4	360 000	60 000	300 000	0	0	1,06 €	7 ans	45,63%	1,06%	155 041 €
13/11/2013	BSPCE #5	30 000	0	30 000	0	0	1,06 €	7 ans	46,62%	0,82%	13 044 €
03/04/2014	BSPCE #6	90 000	70 000	0	20 000	20 000	1,06 €	7 ans	43,18%	0,78%	36 546 €
03/10/2014	BSPCE #7	39 300	30 000	6 975	2 325	2 325	1,06 €	7 ans	36,17%	0,26%	13 268 €
27/02/2015	BSPCE #8	985 000	115 000	80 000	790 000	790 000	1,60 €	10 ans	32,74%	-0,08%	895 797 €
16/12/2015	BSPCE #9	105 000	0	0	105 000	105 000	1,60 €	10 ans	31,94%	0,02%	46 920 €
12/05/2016	BSPCE #10	85 000	0	0	85 000	85 000	1,60 €	10 ans	30,66%	-0,36%	35 591 €
02/12/2016	BSPCE #11	125 000	0	12 500	112 500	112 500	1,60 €	10 ans	27,69%	-0,34%	47 338 €
24/04/2017	BSPCE #12	170 000	0	0	170 000	170 000	1,60 €	10 ans	27,46%	-0,31%	260 257 €
08/06/2017	BSPCE #13	1 125 000	19 000	10 000	1 096 000	1 096 000	4,11 €	10 ans	27,17%	-0,40%	1 069 002 €
Au 31 décembre 2018		3 334 703	475 103	478 775	2 380 825	2 380 825					

Les droits à exercice pour les « BSPCE #1, #2, #3 », sont acquis sous réserve du respect de condition de performance ou de présence (4 ans d'ancienneté). En 2012, 2014 et en 2015, une partie des bons est devenue caduque à la suite de la non-atteinte des conditions de performance.

Les droits à exercice pour les « BSPCE #4, BSPCE #5 », sont acquis chaque année par quart à compter de la date d'attribution pendant 4 ans. Ils ont été souscrits par les bénéficiaires au prix de 1,06 € par bon. L'exercice des bons est soumis à une condition de présence.

Les droits à exercice pour les « BSPCE #6, #7 » sont acquis immédiatement à la date d'attribution pour un quart, puis à hauteur de 6,25 % par trimestre pendant 3 ans. Ils ont été souscrits par les bénéficiaires au prix de 1,06 € par bon.

L'exercice des bons est soumis à une condition de présence.

Les droits à exercice pour les « BSPCE #8, #9, #10, #11, #12 » sont acquis chaque année par quart à compter de la date d'attribution pendant 3 ans. Ils ont été souscrits par les bénéficiaires au prix de 1,60 € par bon. L'exercice des bons est soumis à une condition de présence.

Les droits à exercice pour les « BSPCE #13 » sont acquis chaque année par quart à compter de la date d'attribution pendant 3 ans. Ils ont été souscrits par les bénéficiaires au prix de 4,11 € par bon. L'exercice des bons est soumis à une condition de présence.

Ces plans sont qualifiés « d'equity settled ». La société n'a pas d'engagement de rachat de ces instruments auprès des salariés.

Note 9.3 : Actions gratuites

Date	Type	Nombre de bons émis	Nombre d'options caduques	Nombre d'AGA définitivement attribuées	Nombre d'options en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre	Valorisation totale IFRS 2 (Black&Scholes) à la date d'attribution
12/06/2017	AGA #1	93 000	15 000	78 000	0	0	465 000 €
28/12/2017	AGA #2	133 500	0	66 750	66 750	133 500	855 735 €
28/06/2018	AGA #3	209 298	0	0	209 298	209 298	941 841 €
Au 31 décembre 2018		435 798	15 000	78 000	342 798	342 798	

Le Conseil d'Administration du 12 juin 2017 a attribué 93 000 actions gratuites aux salariés de la Société à la suite de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 24 avril 2017.

Les actions gratuites du plan « AGA #1 » sont définitivement acquises au bout d'un an suivant l'attribution sous condition de présence et d'une condition de performance, et sont incessibles ensuite pendant un an.

Les actions gratuites du plan « AGA #2 » sont acquises sous conditions de présence et de performance, selon le calendrier suivant :

- 50 % au 28 décembre 2018
- 25 % au 28 décembre 2019
- 25 % au 28 décembre 2020

Les actions gratuites du plan « AGA #3 » sont acquises sous conditions de présence et de performance, selon le calendrier suivant :

- 50 % au 28 juin 2020
- 25 % au 28 juin 2021
- 25 % au 28 juin 2022

La juste valeur de l'avantage octroyé sur la base de la valeur de l'action à la date d'attribution, ajustée de toutes les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur (exemple : dividendes). Comme indiqué dans la note 4.8.2, aucun dividende n'a été pris en compte lors de l'évaluation.

Note 10 : Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation

Litiges et passifs

La société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la société.

Deux litiges prud'hommaux ont été portés à la connaissance de la société qui justifierait le passage d'une provision pour risque à hauteur de 26.8 K€

Une provision pour risque de change a été reprise à hauteur de 136 K€.

PROVISIONS (montant en euros)	31/12/2018			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Provisions pour litiges prud'homaux	-	26 830		26 830
Provisions pour perte de change	135 620		135 620	-
Total provisions pour risques et charges	135 620	26 830	135 620	26 830

Note 11 : Dettes financières

Les emprunts et dettes financières divers sont composés d'emprunts participatifs par des organismes publics (BpiFrance – ex OSEO), d'emprunts auprès d'établissements de crédits ainsi que de subventions dont l'attribution définitive était conditionnée.

Le tableau ci-dessous présente la composition et l'évolution des emprunts et dettes financières divers :

Evolution des dettes financières (Montant en €)	Emprunt obligataires convertibles	Emprunts	Emprunts divers	Total
Au 1er janvier 2017	0	3 338 625	517 362	3 855 987
(+) Encaissement			91 759	91 759
(-) Remboursement		(1 131 125)	(100 751)	(1 231 876)
(+) Intérêts capitalisés ou courus				
(+/-) Autres mouvements				
Au 31 décembre 2017	0	2 207 500	508 370	2 715 870
(+) Encaissement				-
(-) Remboursement		(645 000)	(187 046)	(832 046)
(+) Intérêts capitalisés ou courus				-
(+/-) Autres mouvements				-
Au 31 décembre 2018	0	1 562 500	321 324	1 883 824

- **Prêt à taux zéro BpiFrance de 1 100 K€**

Le 7 décembre 2015, BALYO SA a obtenu de la part de Bpifrance un prêt à taux zéro (PTZI), pour l'innovation de 1 100 K€, ne portant pas intérêt. Le remboursement débutera le 31 mars 2018 sur une durée de 5 ans avec une échéance annuelle de 220 K€. Le solde de la dette s'élève à 880 K€ au 31 décembre 2018 contre 1 100K€ 31 décembre 2017.

- **Prêt à taux zéro BpiFrance de 600 K€**

Le 21 décembre 2012, BALYO SA a obtenu de la part de Bpifrance un prêt à taux zéro (PTZI) pour l'innovation de 600 K€ ne portant pas intérêt pour la création d'un dispositif électronique permettant la robotisation de machines de nettoyage industriel standard. Le remboursement débutera le 31 décembre 2015 sur une durée de 4 ans avec une échéance annuelle de 150 K€. La juste valeur de cette avance a été déterminée sur la base d'un taux d'intérêt estimé de 5,58% par an.

Au 31 décembre 2018, le solde de la dette s'élève à 112.5 K€ contre 300 K€ au 31 décembre 2017.

- **Avance remboursable OSEO 950 K€**

Le 23 mars 2014, BALYO SA a obtenu de la part de Bpifrance une aide à l'innovation remboursable de 950 K€ ne portant pas intérêt pour le développement d'une solution de stockage automatique grande hauteur avec ces robots mobiles, sans infrastructures.

Les versements de Bpifrance se sont échelonnés entre la signature du contrat et la fin du projet, les principales étapes étant :

- Premier versement de 500 K€ postérieurement à la signature du contrat (reçu en mai 2014),
- Le solde à l'achèvement des travaux, soit en aout 2015.

Suite au succès commercial, les remboursements sont échelonnés trimestriellement, à partir du 31 mars 2017, avec une échéance trimestrielle de 47,5 K€, le solde au 31 décembre 2018 est de 570K€

- **Avances Coface**

BALYO SA a obtenu des avances remboursables de la COFACE au titre d'un contrat dit « d'assurance prospection », couvrant les zones géographiques de l'Europe et des USA. BALYO SA bénéficie d'une période de couverture de 3 à 4 ans, pendant laquelle ses dépenses de prospection lui sont garanties dans la limite d'un budget défini. Au terme de cette phase, débute une phase d'amortissement de 4 à 5 ans, pendant laquelle BALYO SA rembourse l'avance obtenue sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé dans les zones concernées (7% du chiffre d'affaires réalisé sur les biens et 14% du chiffre d'affaires sur les services).

Les modalités sont les suivantes :

	COFACE Europe	COFACE USA
Montant des dépenses prospection	450 K€	1 000 K€
Période couverte	1er aout 2011 au 31 juillet 2014	1er janvier 2013 au 31 décembre 2016
Montant de la prime	2%	2%
Période d'amortissement	1er aout 2014 au 31 juillet 2018	1er janvier 2017 au 31 décembre 2021
Taux d'intérêts pour la juste valeur	3,39%	3,51%
Solde au 31 décembre 2017	0	508 K€
Solde au 31 décembre 2018	0	321 K€

Note 12 : Echéances des dettes à la clôture

ETATS DES DETTES (Montants en euros)	31/12/2018			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	1 562 500	522 500	1 040 000	
Obligations remboursables en actions	-			
Dettes financières	321 324	102 292	219 032	
Avances conditionnées				
Total des dettes financières	1 883 824	624 792	1 259 032	-
Dettes d'exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	10 459 710	10 459 710		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 349 366	4 534 169	815 198	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 068 573	1 068 573		
Personnel et comptes rattachés	857 226	857 226		
TVA, autres impôts, taxes et versements assimilés	137 400	137 400		
Dettes sur immobilisations	275 599	275 599		
Autres dettes	27 572	27 572		
Total des dettes d'exploitation	18 175 446	17 360 249	815 198	-
Produits constatés d'avance	717 374	717 374		
Total général	20 776 645	18 702 415	2 074 230	0

Note 13 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit au cours des deux exercices présentés :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs - Factures non parvenues	624 322	1 136 572
Fournisseurs d'immobilisation - Factures non parvenues		
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	624 322	1 136 572
Dettes fiscales et sociales		
Charges sociales à payer	1 068 573	881 040
Personnel - provisions variables	348 099	402 137
Personnel - provision congés payés	488 229	329 515
Personnel - autres charges à payer	7 472	9 280
Etat - charges à payer	137 400	55 978
Total des dettes fiscales et sociales	2 049 774	1 677 950
intérêts courus sur concours bancaires courants	-	-
Associés - Intérêts courus sur comptes courants	-	-
Total autres dettes financières	-	-
Total général	2 674 095	2 814 521

Note 14 : Résultat d'exploitation

14.1 : Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires Montants en euros	31/12/2018		31/12/2017	
	France	Exportation	France	Exportation
Production de biens	1 675 536	15 217 837	1 764 180	9 276 555
Production de services	532 672	2 796 644	704 670	2 061 184
Ventes de marchandises	161 900	501 894	68 833	149 278
Autres refacturations annexes	-	(48 179)	-	(66 172)
Total Chiffre d'affaires	2 370 108	18 468 195	2 537 683	11 420 844
	20 838 303		13 958 527	

14.2 : Subventions

Aucune subvention significative n'a été comptabilisée au 31 décembre 2018

14.3 : reprises sur amortissements et provisions

Reprise sur amortissements et provisions

Aucune opération sur le poste « reprise sur amortissements et provisions » n'a été constatée au cours de l'exercice.

14.4 : Charges d'exploitation

Charges externes

Les charges externes se décomposent de la manière suivante :

Charges externes (Montants en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Déplacements, Missions et Réceptions	1 579 245	1 130 726
Achats de fournitures	1 478 544	1 442 934
Locations immobilières / mobilières	1 288 895	585 944
Rémunérations Interm. Honoraires	1 037 345	1 122 666
Publicité, Relations extérieures	234 184	398 892
Transports sur achats	270 060	380 987
Sous-traitance, études et recherches	287 547	356 033
Entretien et réparation	323 020	107 565
Frais postaux et télécommunications	91 214	105 832
Primes d'assurances	197 403	78 699
Personnel intérimaire	1 581 583	1 232 632
Autres charges	106 732	14 464
Total	8 475 772	6 957 374

Impôts et taxes

Les impôts et taxes correspondent principalement à la taxe d'apprentissage et à la formation continue, TVTS, ainsi qu'aux impôts fonciers.

Frais de personnel

Frais de personnel (Montants en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Salaires	7 247 711	4 935 551
Charges sociales	3 193 656	2 296 322
Total	10 441 367	7 231 873

Les frais de personnel se décomposent de la manière suivante :

Le crédit d'impôt compétitivité emploi « CICE » est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunération correspondantes.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit des comptes de charges sociales de la société.

Le montant du CICE pris en compte pour cet exercice s'élève à 127 070 euros.

Le crédit d'impôt est utilisé pour améliorer la compétitive de la société et ainsi lui permettre de réaliser des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement et de prospection de nouveaux marchés.

Autres charges

Les autres charges sont non significatives au 31 décembre 2018.

14.5 : Autres produits

Les autres produits concernent principalement sont non significatives au 31 décembre 2018.

Note 15 : Produits et charges financiers

PRODUITS FINANCIERS (Montants en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Reprise provision financière	135 620	-
Revenus de valeurs mobilières	11 813	
Autres intérêts et produits assimilés	126 842	11 834
Gains de change		2 627
Total des produits financiers	274 275	14 461
CHARGES FINANCIERES (Montants en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts et charges assimilées	67 146	12 726
Pertes de change		4 762
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		2 950
Total des charges financières	67 146	20 438

Il a été calculé un produit de 102K€ au 31/12/2018 aux titres d'intérêts sur les avances de trésorerie faites aux filiales de Woburn et de Singapour.

Note 16 : Produits et charges exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS (Montants en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Sur opérations en capital	191	67 111
Sur opérations de gestion		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels	191	67 111

CHARGES EXCEPTIONNELLES (Montants en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Sur opérations en capital		20 967
Dotations sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Sur opérations de gestion	19 707	
Total des charges exceptionnelles	19 707	20 967

Sur cet exercice, la société n'octroyant pas de prêt à ses salariés au titre du 1% logement, a constaté en charges exceptionnelles les éléments comptabilisés sous forme d'actifs jusqu'au 31 décembre 2017 pour un montant total de 19.7K€.

Note 17 : Impôts sur les bénéfices

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt.

Les montants comptabilisés en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés sont des produits relatifs essentiellement au Crédit Impôt Recherche (CIR) et se sont élevés à :

- 1 109 714 € en 2017 ;
- 1 541 153€ en 2018

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose la société s'établit au 31 décembre 2018 à 34 640 890 euros.

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux intermédiaire en vigueur en France, soit 31%.

Note 18 : Parties liées

Rémunérations des dirigeants (hors attribution d'instruments de capital)

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, le Président du Conseil de Surveillance, les directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Les rémunérations versées aux dirigeants s'analysent de la façon suivante (en K€) :

Rémunération des dirigeants	31/12/2018	31/12/2017
Rémunérations fixes	190,30	153,7
Rémunérations variables dues	0	94,0
Avantages en nature	2,80	50,0
Garantie sociale de chômage	15,2	15,3
Jetons de présence	34,00	17,0
Paieement fondés sur des actions	69,80	356,5
TOTAL	312,10	686,5

Note 19 : Engagements donnés et reçus

19.1 Indemnité de départ à la retraite

Méthodologie de calcul

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de la Société en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives.

Ces obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées aux dates de clôtures des deux exercices présentés. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision dans les comptes de la société mais constitue un engagement hors bilan.

Ce montant est déterminé aux différentes dates de clôture sur la base d'une évaluation actuarielle qui repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHÈSES ACTUARIELLES	31/12/2018	31/12/2017
Âge de départ à la retraite	Départ volontaire à 65/67 ans	Départ volontaire à 65/67 ans
Conventions collectives	SYNTEC Bureaux d'études	SYNTEC Bureaux d'études
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	1,83 %	1,68 %
Table de mortalité	INSEE 2017	INSEE 2017
Taux de revalorisation des salaires	1,5 %	1,5 %
Taux de turn-over	Faible	Faible
Taux de charges sociales	Non cadres : 45,00 % Cadres : 45,00 %	Non cadres : 44,71 % Cadres : 47,14 %

Engagements calculés

Les engagements calculés pour indemnités de départ à la retraite s'analysent comme suit :

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (Montants en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Montant des engagements	212 600	143 200

19.2 Baux commerciaux

Locations immobilières

Dans le cadre de son activité, la société a conclu en février 2014 un contrat de location immobilière à Moissy Cramayel.

Elle a également conclu un contrat de location immobilière en juillet 2017, avec une prise d'effet le 18 février 2018 pour ses locaux à Ivry sur Seine, qui représente également le nouveau siège social.

Charges et engagements

Le montant des loyers comptabilisés à fin 2018 et les engagements jusqu'à la prochaine période triennale s'analysent comme suit :

Contrats de location immobilière	Date de début effectif du bail (l)	Date de fin du bail	Charges contractuelles au 31/12/2018	Engagement jusqu'à la prochaine période de résiliation		
				À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Bail commercial MOISSY	15/02/2014	15/02/2020	203,3	200,0	24,5	0,0
Bail commercial IVRY	01/02/2018	31/01/2024	615,2	683,6	2 734,5	57,0
TOTAL			818,5	883,6	2 759,0	57,0

19.3 Garanties données et reçues

Garanties reçues

La société ne bénéficie pas de garanties reçues au 31 décembre 2018.

Garanties données

Le 12 juillet 2017, la Société a signé avec le groupe Sirius un bail de 12 ans dont 6 ans ferme pour la location d'un immeuble de bureaux et d'activités situé 3 rue Paul Mazy à Ivry sur Seine et ainsi de transférer son siège social de Moissy Cramayel à Ivry. Ce bâtiment de 3 300m², dont les 2/3 de bureaux devrait permettre à la Société de répondre à ses objectifs de développement. Dans le cadre de ce bail, la Société a consenti une garantie à première demande au bailleur de 1,7 M€, ainsi qu'un dépôt de garantie à hauteur de 168 K€.

19.4 Engagements liés aux contrats

En 2015, la Société a conclu un contrat de partenariat avec la société Linde Material Handling GMBH pour la commercialisation de ses chariots automatisés. Le partenaire Linde produit les chariots nus qui sont automatisés par Balyo. Linde assure la distribution auprès des concessionnaires ou des clients finaux. Ce partenariat prévoit un partage de marge paritaire déterminé et calculé annuellement entre les parties.

Note 20 : Effectifs

Les effectifs moyens de la Société au cours des deux derniers exercices sont les suivants :

EFFECTIFS MOYENS au 31 décembre	Exercice 2018	Exercice 2017
Cadres	107	69
Non cadres	18	14
Total effectifs moyens au 31 décembre*	125	83
* Hors mandataires sociaux		

Note 21 : Evènements postérieurs à la clôture

Les évènements post clôture sont présentés tels qu'ils étaient identifiés à la date où chacun des comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Note 22 : Tableau des filiales et participations

Nom	Pays d'immatriculation	% de détention	monnaie	Capitaux propres au 31 déc. 2018	Chiffre d'affaires au 31 déc. 2018	Résultat au 31 déc. 2018	Valeur des titres (€)
BALYO INC	USA	100%	USD	- 7 757 731,56	2 793 649,82	- 3 489 046,56	156 189
BALYO APAC	SINGAPORE	100%	SGD	- 1 199 265,04	917 215,68	- 1 146 922,06	31 939
LIDENCE	France	100%	EUR	- 1 000,00	-	-	1 000

Note 23 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en K€)	Exercice 2018				Exercice 2017			
	Commissariat aux comptes		Autres services (SACC)*		Commissariat aux comptes		Diligences directement liées	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
ECOVIS	27,6	24%	0,0	0%	35,4	27%	18,6	37%
DELOITTE	87,6	76%	13,0	0%	98,1	73%	27,0	54%
Total des honoraires	115,2	99,9%	13,0	0,1%	133,5	100%	45,6	100%
Total annuel	128,2				179,2			

*Les honoraires liés aux autres services (SACC) concernent principalement les travaux liés aux documents juridiques annuels et au travaux sur le DDR 2017.